

EDITO du MAIRE

Madame, Monsieur,

Chère Doyssacoise, Cher Doyssacois,

Après le décès en février 2021 de notre regretté Maire M. Christian BOISSY et une période en tant que Maire intérimaire, le Conseil Municipal en partie renouvelé m'a donné sa confiance en juin 2021 pour les cinq années restantes de cette mandature (2026).

En résidence principale sur la commune dès 2010, j'ai terminé ma carrière en télétravail en 2018 (trois semaines ici, une à Paris). Mon parcours professionnel dans le transport aérien et le tourisme international m'a permis de connaître toutes les régions françaises ainsi que de très nombreux pays et, en démarrant tout en bas de l'échelle, de diriger/administrer plusieurs PME à différents postes à responsabilité.

La ruralité ne m'est guère étrangère car une partie de ma famille était dans l'agriculture et je venais déjà très régulièrement en Périgord Noir depuis 50 ans.

Élu au Conseil Municipal depuis 2014 en tant qu'adjoint, d'un caractère calme et sociable, en collaboration avec les conseillers mais aussi avec certains d'entre vous, j'agis en tentant de faire une synthèse la plus adaptée possible à la commune.

Les outils numériques sont désormais exclusivement utilisés pour les relations (déclarations, réunions en ligne, courriels) avec les administrations, les collectivités et les syndicats locaux dont la commune dépend.

Avec notre secrétaire de mairie, Cathy LACOSTE, que nous remercions vivement pour sa gentillesse, son dévouement et son efficacité, nous sommes plutôt à l'aise avec cette importante transformation mais il n'est évidemment pas question d'oublier ceux et celles qui rencontrent des difficultés en la matière. En mairie, nous pouvons vous aider et vous assister ! Photocopie, impression de documents, compléter un formulaire en ligne, etc.

L'équipe municipale aux profils très divers, aujourd'hui vraiment représentative de la mutation de notre commune rurale, ne ménage pas son temps pour améliorer le quotidien de la commune.

Suite page 2

LA GAZETTE DE DOISSAT

Janvier – Juin 2022

SOMMAIRE

Édito	1
Hommage	3
08 mai 2022	4
Noël 2021	5
Actualité	7
Environnement	13
APARD comité des fêtes	15
La fête des voisins	18
Le coin des associations	19
Information utiles	20
Site de la mairie	31

Publication : Mairie de DOISSAT

Tirage : 22 exemplaires papier
65 digitalisés

Répartie sur nos 33 lieux-dits, la diversité de nos résidants est remarquable : retraités de secteurs très divers, actifs agricoles et forestiers, néo-ruraux, télétravailleurs, ingénieurs, artistes, artisans, résidents européens, développeurs Web, entrepreneurs, commerçants, restaurateurs, professionnels de santé, cadres, ouvriers, etc. Ils apprécient toutes et tous la qualité de vie et les spécificités de notre commune mais bien sûr tout n'est pas idyllique, loin de là !

Après une année 2020 chaotique, nous ne pouvons pas dire que 2021 ni même ce 1^{er} semestre 2022 auront été de tout repos. L'organisation des manifestations communales festives ainsi que certains projets en cours ont à nouveau été perturbés, annulés ou reportés.

Sans triomphalisme, la situation s'améliorant nettement, le Comité des Fêtes a programmé son repas estival le dimanche 31 juillet 2022 et d'autres idées d'animation sont à l'étude.

Par ailleurs, la commune est pleinement impliquée et liée à la communauté de communes (CCVDFB) aux multiples compétences. Plusieurs sujets communautaires d'importance, auxquels nous participons systématiquement, sont en développement comme le P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunale), le Projet de Territoire, les Petites Villes de Demain (PVD), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de structurer les actions locales en matière de transition écologique, sans parler des interactions avec les autres communautés du Périgord Noir.

Tous ces sujets dynamiques et complexes avec des liens transversaux doivent permettre de relancer l'attractivité de notre territoire « Vallée Bessède » et, par ricochet, notre territoire communal : les mobilités, la santé, les services, l'économie, l'agriculture, la communication haut débit, etc.

La commune de Doissat est « le petit poucet » dans cet ensemble mais nous pouvons vous assurer que sa voix est entendue sur de très nombreux sujets.

Enfin, la commune est en bonne santé financièrement. Une grosse partie du budget d'investissement 2022 sera encore consacrée aux travaux de réparation des routes communales et communautaires. Mais l'envolée des matières premières nous fait craindre une forte hausse des coûts et donc des dépenses au second semestre. Nous verrons dans les prochaines semaines l'opportunité d'investir ou de faire le gros dos pour attendre des jours meilleurs.

Il ne sera pas possible de joindre à cette nouvelle Gazette les 11 compte-rendus de Conseil Municipal depuis la dernière édition d'octobre 2020. Désormais beaucoup plus détaillés, ils sont affichés, diffusés numériquement via l'application communale PanneauPocket et consultables sur le site Internet de la commune. Nous vous invitons à les lire/relire pour visualiser toutes les actions et tous les projets en cours.

Je pourrais aborder beaucoup d'autres sujets mais la place est ici limitée.

L'ensemble du Conseil se joint à moi pour vous souhaiter un très bon été et bonne lecture de cette nouvelle édition de la Gazette.

HOMMAGE

Elu maire de la commune de DOISSAT le 23 mai 2020 Christian Boissy s'est éteint, pendant son mandat, en février 2021.

Hommage lui fût rendu par une minute de silence lors du conseil municipal du 6 mars 2021.



Succession oblige. Le conseil municipal n'étant plus au complet, une élection partielle et complémentaire eut lieu le 30 mai 2021.

L'arrivée de deux conseillers nouvellement élus, Frédéric Lassignardie et Lionel Boissy, autorisait en séance du 4 juin 2021, l'élection aux fonctions de maire de Bruno Lallier.

Comme de tradition, se déroulent 2 fois par an les cérémonies du souvenir aux morts des champs de batailles.

La cérémonie du 8 mai 2022 n'a pas dérogé à cette tradition. La cérémonie s'est tenue au monument aux morts du village devant une dizaine d'habitants.



Le dépôt d'une gerbe, la lecture du message de madame la ministre déléguée aux anciens combattants, les chants dont la Marseillaise formèrent le déroulé de cette cérémonie.



Un apéritif offert par la mairie clôtura cette matinée du souvenir.



Cette cérémonie fut également le moment de collecte de dons au profit de l'association "Bleuets de France". Les 57 euros de dons collectés en cette matinée du 08 mai permettront l'amélioration du quotidien d'anciens combattants, de pupilles de la Nation, des victimes de guerre et du terrorisme.

Le soutien de l'association "Bleuets de France" est possible également sur le site internet de l'ONACVG.

<https://www.onac-vg.fr/dons/>





Les mesures sanitaires dues au virus Sras-Covid19 durant l'année 2021 furent contraignantes pour l'ensemble de la population.

Malgré tout, Le 11 décembre 2021, les bénévoles du comité des fêtes se sont mis à la tâche pour décorer la place du village.

3 sapins de Noël ont été mis en place et embellis de la traditionnelle décoration de Noël.

Du fait de ces conditions de “restrictions” mises en place, le conseil municipal à pris la décision d’annuler pour la deuxième année consécutive, l’après-midi “Arbre de Noël” ainsi que le “Repas de Noël” offert par la commune.

Afin de garder l’esprit de Noël, un coffret gourmand spécial fêtes de Noël et de fin d’année fut distribué dans la semaine précédente Noël 2021 par le conseil municipal à chaque habitant.



Le président et le vice-président du comité des fêtes, quant à eux, ont endossé le rôle du “Père Noël” avec la remise individuelle des cadeaux aux plus jeunes enfants.

Un concours de décorations de boîtes aux lettres fut organisé dans tous les hameaux.

La délibération du jury composé des enfants de la commune, a désigné, à l’unanimité, gagnante de cette 1^{ère} édition Elise Boissy.



**LA LAURÉATE
RECEVANT SON
TROPHÉE**



*Ce ne sont pas les décades d'élèves
surement bien sages mais les
intempéries de plusieurs années qui
ont eu raison du bardage et de la
toiture de l'abri bus du
"Pont de Lestang".*

*Il aura fallu 2 samedis d'octobre 2021
et la bonne volonté de très anciens
élèves pour le remettre à neuf.*

*Une nouvelle toiture,
du bois neuf et un bon
coup de lasure pour
accueillir les
prochaines confidences
des nouveaux écoliers.*



La sécurité routière est un souci important dans la politique de sécurité d'une commune. Pour préserver la zone piétonne qui va de la place des fêtes vers l'ensemble "église/cimetière" une signalisation dite "Dents de requins" a été dessinée au sol. La vitesse autorisée dans cette zone est limitée à 30 km/h. Sûrement aurez-vous constaté quelques changements aux entrées/sorties du bourg du village.

Nous envisageons d'étendre ces marquages sur les routes les plus fréquentées pour casser les vitesses excessives !



Signalisation dite "Dents de requins" + limitation 30 km/h



Entrée de la zone par la "Route des noyers"



Entrée de la zone par l'église/cimetière

Le virage à angle droit situé à l'intersection de la "Route du plateau" et de "St Hilaire" ne permet pas une bonne visibilité. La mise en place d'un miroir de circulation à ce niveau améliorera cet état de fait.





07 mai 2022 par un bel après-midi ensoleillé de printemps. Les bonnes volontés se sont mobilisées pour le fleurissement du bourg et des différents lieux de la commune (mairie et pourtours, croix, église ...)

L'option "plantes vivaces" permet de les entretenir et de varier les différentes compositions florales au cours des saisons.



*Un projet de création de jardinières est à l'étude.
La structure sera en fer, garnie de bois.
Elles remplaceront les jardinières endommagées situées de chaque côté du parvis de l'église.
2 jardinières seront également positionnées en façade de mairie.*

Dès les premières semaines du conflit en Ukraine la commune de DOISSAT et la communauté des communes Vallée Dordogne Forêt Bessède se sont associés au dispositif départemental d'aide à la population ukrainienne impactée par le conflit.



Une collecte de denrées alimentaires (eau, aliments instantanés, barres énergétiques, fruits secs, noix, conserves, pâtes, céréales instantanées), de produits d'hygiène (gel douche, dentifrice et brosses à dent, couches, serviettes en papier, antiseptique, alcool, masques réutilisables et jetables) et d'équipements (couvertures thermiques, sacs de couchage, plaids, matelas, oreillers, fournitures d'habillement, tentes, lits de camp, serviettes en microfibre, sets de vaisselle réutilisables, piles, bougies, lampes-torches) fut lancée.

L'élan de générosité des DOYSSACOIS envers la population ukrainienne a été significatif.



Collecte au départ de la mairie

Deux voitures bien chargées ont transporté les dons vers le centre technique de la CCVDFB à Siorac.



Le centre technique de Siorac servant de transit pour les dons

Merci aux généreux donateurs



Dans le cadre des conférences de la mairie du Pays de Belvès/Collège Pierre Fanlac/Collège de France, Jacques Gareyte enfant du pays de Belvès demeurant sur la commune de Doissat nous a convié le 14 juin 2022 à une conférence/présentation de ses recherches et du travail de physicien qu'il a accompli lors de sa carrière professionnelle au CERN près de Genève.

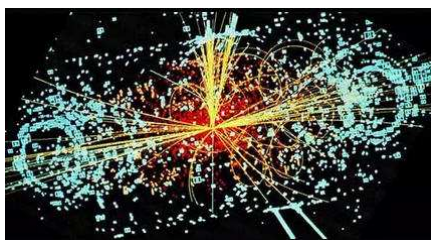
C'est avec passion et enthousiasme que Jacques nous a exposé sa participation et le cheminement sur l'amélioration technique de l'accélérateur/collisionneur (SP/SPS et LHC) de particules atomiques installé au CERN à la frontière Franco-Suisse.

L'aboutissement de ce travail d'une petite équipe internationale composée de physiciens fût la découverte des "BOSONS", particules médiatrices des interactions fondamentales au sein du noyau de l'atome.

Un grand pas dans la compréhension de l'infiniment petit qui nous englobe.

<https://www.facebook.com/groups/belves/permalink/1633243363721185>

LHC
collisionneur
de protons



Flux de
particules
après
explosion de
protons au
sein du LHC

Depuis juillet 2021 a été installé un DAE sur la place des fêtes du bourg de DOISSAT.



Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. **Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.**

Atout non négligeable, le stress de la personne qui prodigue les premiers soins peut être amoindri par cet outil indispensable dans nos zones rurales.

"Je fais la sieste, moustique, Arrête un peu ta musique, Ne sois antipathique, Ne me pique pas"

Tout comme Joe Dassin, si vous ne voulez pas être importuné par l'insecte, voici quelques consignes pour l'été.

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/moustique-tigre-comment-lutter-contre-le-moustique-tigre>




Autre bête dérangeante, le frelon asiatique qui sévit aisément dans nos campagnes.


Des pièces gratuites sont disponibles en mairie

<https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/Frelon-asiatique-un-point-sur-le-risque>




Reconnaitre  Une plante **NUISIBLE** pour l'agriculture

L'AMBROISIE TRIFIDE




de 1m50 à 4m de hauteur

Epis mâle au sommet des tiges



12 cm

Feuille 3 fois découpée



8 mm

Graine de grosse taille

plante qui domine la culture

Plus imposante et envahissante que sa "cousine" l'ambrosie à feuilles d'arrose, l'ambrosie TRIFIDE signale sa présence dans nos contrées Occitanie, Pyrénées Atlantiques, Lot et Garonne.

Elle n'est pas encore implantée en Dordogne.

Quant à l'ambrosie à feuilles d'arrose, déjà présente dans notre département on la signale le long du cours de la Vézère (Corrèze/Dordogne).

Sa progression est probablement due aux transports routiers ou au cours d'eau qui dissémine ses graines.

<https://fredon.fr/nouvelle-aquitaine/nos-missions/sante-publique-et-projets/ambrosie>

L'AMBROISIE TRIFIDE

Une très grosse plantule  15 cm

Graine très variable 

Son aspect aux différents stades 

Plantule Stade végétatif En fleur

 Une plante **DANGEREUSE** pour la santé

L'Ambrosie trifide est **une espèce encore rare** : pour éviter de telles situations...  ... **C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR !**

©ACTA



Juillet 2021 a vu la mise en place d'une nouvelle direction au sein du bureau du comité des fêtes APARD.

Juillet 2021 a vu la mise en place d'une nouvelle direction au sein du bureau du comité des fêtes APARD.

Merci à Bruno Lallier et son équipe pour leur dévouement. Ils menaient la barre du comité depuis le 24 juillet 2017.

Les conditions dues à la pandémie de Covid-19 ont restreint l'organisation d'activités tout au long des deux ans écoulés.

Malgré cela, la période de Noël 2021 a été marquée par l'installation de 3 sapins de Noël avec leurs décorations sur la place du village et du concours de "Décoration des boîtes aux lettres" dans les hameaux.

Nous souhaitons que cette année 2022 soit le point de départ d'activités qui pourront nous, la population éparse de la commune, faire rencontrer et divertir.

Dans cette optique, le comité des fêtes s'est mis d'accord pour marquer le début de la récolte des noix en créant une "Fête de la noix" à l'automne.

Mais avant cela, profitons de l'été. Notez bien sur vos agendas la date du traditionnel repas estival, le dimanche 31 juillet 2022 à 19h30 sur la place des fêtes du bourg. Une prochaine diffusion vous confirmera le prix et les modalités de l'évènement.

En attendant, profitez bien des vacances d'été, du repos mérité assurément.

A très bientôt lors de nos activités

Michaël Boulard
Président

Lionel Boissy
Vice-président



**Association pour la Promotion et
l'Animation Rurale de DOISSAT**

Président	Michaël Boulard
Vice-président	Lionel Boissy
Trésorier	Bruno L'allier
Trésorier suppléant	Stéphane Lacoste
Secrétaire	Claudine Pisko
Secrétaire suppléante	Gwenaëlle Poirette



Traditionnel repas estival.
Places des fêtes du bourg
DOISSAT

Venez nombreux.

Tombola au profit de l'école primaire de Saint-Pompon.

OLYMPIADES DU RAMPEAU

*L'association "Les amis du foirail"
de Saint-Laurent la vallée organise
les Olympiades du Rampeau le
14 août 2022.*

Le comité des fêtes de DOISSAT souhaiterait qu'une équipe communale puisse participer à ce défi. Les joueurs novices ou pros intéressés peuvent contacter

Michaël Boulard 06.66.36.33.21

Lionel Boissy 06.81.96.53.05

[https://www.facebook.com/events/7571402586264969/?acontext=%7B%22event_action_history%22%3A\[%7B%22surface%22%3A%22external%22%7D%2C%7B%22mechanism%22%3A%22group_featured_unit%22%2C%22surface%22%3A%22group%22%7D\]%2C%22ref_notif_type%22%3Anull%7D](https://www.facebook.com/events/7571402586264969/?acontext=%7B%22event_action_history%22%3A[%7B%22surface%22%3A%22external%22%7D%2C%7B%22mechanism%22%3A%22group_featured_unit%22%2C%22surface%22%3A%22group%22%7D]%2C%22ref_notif_type%22%3Anull%7D)





***Cadre bucolique à BABIOT
l'église.***

***En ce mois de Mai 2022 les
habitants du "Sud" de la
commune se sont retrouvés à
l'occasion de la fête des voisins.***

***Ambiance conviviale assurée
grâce à la participation et la
bonne humeur de chacun.***

***Un grand merci également au
beau temps qui a permis cette
belle rencontre à encourager.***



***UNE AUTRE FÊTE DES VOISINS A EU LIEU À EMPIÉ AVEC DIEUDET MAIS NOUS
N'AVONS MALHEUREUSEMENT PAS PU RECUPÉRER LES PHOTOS PERDUES***

Coup de Coudre à Doissat !!!



Notre atelier "Travaux d'aiguilles" se tient toujours le jeudi de 14h30 à 18h00 dans la salle de la mairie de DOISSAT.

Le groupe s'est légèrement étoffé avec l'arrivée de nouveaux membres.

Il reste ouvert à toutes les personnes qui souhaitent nous rejoindre pour partager des moments de convivialités autour d'une tasse de thé et d'échanges de techniques diverses et variées.



Coup de Coudre à Doissat !!!

* Ateliers « Travaux d'Aiguilles »

Le Comité des Fêtes de Doissat vous propose des ateliers « Travaux d'aiguilles » dont le thème sera consacré au **Patchwork appliqué**.

Ils se dérouleront dans la salle communale des fêtes de la Mairie de Doissat (Le Bourg)

le jeudi de 14 à 18 heures (La première séance aura lieu le jeudi 24 septembre et sera consacrée aux informations, inscriptions et préparation du matériel).

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participantes sera limité à 10 personnes avec toutes les mesures de précaution nécessaires (masque, gel, distanciation, etc.)

Inscriptions auprès de Claudine Pisko - Courriel: pisko.claudine@orange.fr / Tel. 07 85 95 71 41

N'hésitez pas à partager et diffuser ces informations autour de vous.

À très bientôt avec votre dé à coudre.

Atelier proposé par l'APARD - Comité des Fêtes de Doissat





France Services de BELVÈS



VOTRE ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF & SOCIAL DE PROXIMITÉ

Accueil, écoute, information, orientation, médiation, documentation, accompagnement aux téléservices, suivi personnalisé

Un important réseau de partenaires à vos côtés :



Emploi / Formation/ Orientation/ Mobilité

Nos agents et nos partenaires vous accompagnent à tous les stades de votre recherche d'emploi.

Diffusion, collectes d'offres d'emploi, mise en relation, aide aux CV et lettres de motivation, aide à la mobilité..



- 1 espace numérique vous est dédié.
- 1 service mobilité «2 roues pour un emploi» ; dispositif de mise à disposition à prix modique.

Agréé
Point Info
Famille

Vie quotidienne



Accompagnement complet par nos agents et partenaires (permanences et rdv).

SOCIAL / SANTÉ / FAMILLE

- CAF, CPAM, MSA...

RETRAITE / GRAND ÂGE

- CARSAT...

CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE

- Pôle emploi, ERIP...

LOGEMENT, ENERGIE, DEVELOPPEMENT DURABLE

- ADIL24, OPAH...

FISCALITÉ

- Impôts (déclaration en ligne, paiements dématérialisés)

TITRES

- Informations et pré-demandes en ligne (passeport, CNI, permis de conduire, carte grise)

ACCÈS AU DROIT / DÉFENSE / JUSTICE

- Aide juridictionnelle, conciliation, aide aux victimes, droit des femmes et des familles



Où nous trouver :

Pôle social
58 rue du Lieutenant GIFFAULT
24170 Belvès

Tél : 05 53 31 44 81
franceservices24170@ccvdfb.fr
www.ccvdfb.fr

Le matin du lundi au jeudi de 9h à 12h
L'après midi les mardis et jeudis de 13h30 à 16h30
Les vendredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h

Suivi personnalisé mardi et vendredi sur RDV

Nathalie HUSSON, Responsable & suivi personnalisé
Sandrine MARSAL, Chargée d'accueil

INFORMATIONS UTILES



Un service polyvalent & un outil au coeur des solidarités !

Qualité de service - Prise en charge de proximité -
Projet d'intervention individualisé



POURQUOI ?

- Pour répondre aux questions, informer et vous orienter vers les partenaires adaptés à chaque situation;
- Favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap;
- Eviter ou retarder une hospitalisation ;
- Faciliter un retour rapide au domicile après un séjour à l'hôpital ;
- Accompagner les personnes en fin de vie ;
- Des aides financières ponctuelles après constitution d'un dossier de demande d'aide...

POUR QUI ?

Tous les habitants du territoire communal quel que soit l'âge et la situation des individus.

COMMENT ?

Accompagnement à la vie quotidienne

Aide à domicile, aide aux courses, jardinage, bricolage, portage de repas....

Accompagnement à la vie sociale

Aide aux démarches administratives, aide aux courses, accompagnement à des sorties culturelles et de loisirs...

Aide aux aidants

Information et soutien.

Accompagnement aux familles

Soutien à la fonction parentale, développement de la dynamique familiale, suivi du développement de l'enfant.

UNE QUESTION ? 05 53 31 44 88

La Fédération 3977 est engagée dans la prévention et la lutte contre les maltraitements exercés envers les personnes âgées et les adultes en situation de handicap



Victime ou témoin, appelez le 3977 !
Service gratuit + prix d'un appel local.

Accessible aux personnes sourdes ou malentendantes via le site internet du 3977



En un clic, vous serez mis en relation

- avec un écoutant (service gratuit) avec, au choix :
- La Transcription Instantanée de la parole (TIP),
 - La visio-interprétation en Langue des Signes Françaises (LSF),
 - Le visio-codage en Langue française parlée Complétée (LfPC)



Plateforme nationale d'écoute :

Lundi au vendredi : 9h à 19h
Samedi et Dimanche : 9h-13h / 14h-19h



... Ou signalez par écrit :

3977@3977contrelamaltraitance.org
ou par formulaire en ligne sur le site 3977.fr



Des centres de proximité couvrant 77 départements

+ de 600 bénévoles formés.



Dispositif maintenu pendant la crise sanitaire.

Soutenu
par



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la cohésion sociale

La Fédération 3977 est engagée dans la prévention et la lutte contre les maltraitances exercées envers les personnes âgées et les adultes en situation de handicap



Comment ça marche ?

Toute personne qui se pense victime ou témoin (proches, professionnels, etc.) de maltraitance, peut joindre la plateforme nationale (ou le centre départemental concerné) par téléphone ou par email.



Une écoute nationale

Des écoutants formés répondent aux appels, créent un dossier, le cas échéant pour recueillir des informations sur le contexte, les protagonistes, les modalités des maltraitances, l'historique et réaliser une première approche. Les appelants peuvent demander l'anonymat.



Un accompagnement local

Le dossier créé, si l'appelant en est d'accord, est ensuite transmis au niveau local pour que les bénévoles et leurs référents apportent un suivi approfondi de la situation jusqu'à sa résolution. Ils soutiennent et orientent les personnes dans les démarches à effectuer, en lien avec les professionnels et dispositifs concernés, et les autorités locales compétentes.

Quelques chiffres en 2019 :



- 25 457 appels reçus.
- 6 827 dossiers créés pour maltraitance possible.
- 28 000 interventions d'accompagnement.

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets.

Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.



AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

Seules les ordures ménagères (sacs noirs) seront comptabilisées.

Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations.

La TEOM sera supprimée.

POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

- Pour :
- répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique d'ici 2025 :
 - réduire de 50 % la quantité des ordures ménagères enfouies
 - augmenter de 30 % le recyclage
 - réduire de 10 % l'ensemble de nos déchets
 - valoriser les biodéchets et éviter le gaspillage alimentaire
 - Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
 - Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement, le développement de nouvelles filières

QUI A DÉCIDÉ DE SA MISE EN PLACE ?

L'ensemble des structures gestionnaires des déchets du département de la Dordogne a acté le principe de mise en place de la redevance incitative fin 2018.



À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Elle se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne en 3 ans pour chaque zone géographique.

PHASE 1 MISE EN PLACE TECHNIQUE :

Déploiement des équipements et enquête usagers.

PHASE 2 ANNÉE PÉDAGOGIQUE :

Utilisation du système de collecte et paiement de la TEOM avec envoi d'une facture qui ne sera pas payée.

PHASE 3 PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION RÉELLE EN REDEVANCE INCITATIVE.



LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

POUR LES USAGERS

ÉTAPE 1 : L'IDENTIFICATION

Cheque usager enregistré dans le base de données est doté d'une carte pour la collecte en point d'apport volontaire. Il est souhaitable de s'enregistrer rapidement auprès du SMD3 afin d'être équipé dans les temps.



ÉTAPE 2 : LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

En appliquant sa carte 3 secondes sur le lecteur positionné sur le conteneur, l'usager ouvre le tambour pour y déposer son sac d'ordures ménagères. L'ouverture est alors transmise et enregistrée sur sa fiche.

ÉTAPE 3 : LA FACTURATION

L'usager reçoit à son domicile une facturation correspondant à la part fixe (abonnement + forfait) et à la part variable éventuelle. Le paiement se fait auprès du trésor public qui collecte les fonds pour le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.



UNE ANNÉE PÉDAGOGIQUE DE TRANSITION : Une facture pédagogique, qui ne sera pas à payer, sera adressée avant l'envoi de la première facture réelle. Elle indiquera aux usagers le montant qu'ils auraient dû payer à l'issue des premiers mois de fonctionnement du nouveau système pour leur permettre d'adapter éventuellement leurs comportements afin de maîtriser leur facture. Durant cette période, la TEOM sera toujours en vigueur.



Exemple d'une station complète de bornes aériennes permettant le dépôt de 4 flux de déchets : les ordures ménagères, les recyclables, le carton, et le verre.

- Toutes les bornes du département sont accessibles 24h/24
- Seules les ordures ménagères (sacs noirs) sont comptabilisées au volume à l'ouverture de la borne
- La borne dédiée aux sacs noirs est la seule qui s'ouvre grâce à la carte usagers, les autres bornes (recyclables, verres, cartons) sont en libre accès
- Les emballages et papiers sont à déposer en vrac dans la borne jaune

TENDANCES TARIFAIRES ACTUALISÉES (SEPTEMBRE 2021)

A l'issue de la première année pédagogique, la grille tarifaire départementale sera adoptée, puis revue annuellement par délibération.

LE CALCUL POUR LES PARTICULIERS

1 PART FIXE

un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité, etc.)
→ un forfait de base qui comprend le nombre d'ouvertures de bornes ordures ménagères déterminé par la composition du foyer.



1 PART VARIABLE

pour les ouvertures de bornes supplémentaires au delà du forfait

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE Libre accès, 24h/24				
Part fixe			Part variable	
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	1 ouverture supplémentaire au delà du forfait = autour de 3 €
1 à 2 personnes	Autour de 100 €	20 ouvertures (80 L)/an = autour de 78 €	Autour de 178 € / an	
3 à 4 personnes		62 ouvertures (80 L)/an = autour de 165 €	Autour de 265 € / an	
5 personnes et plus		78 ouvertures (80 L)/an = autour de 234 €	Autour de 334 € / an	

* L'abonnement finance l'ensemble du service (sauf le coût des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, cartons, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.)
** Le forfait et la part variable prennent en compte la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

Les personnes en perte d'autonomie pourront souscrire à un service spécial de collecte sous conditions.
Renseignements auprès du Service Usagers du SMD3.

3 sacs de 80 litres d'ordures ménagères peuvent être déposés à chaque ouverture.

PROFESSIONNELS

Vous êtes un professionnel, le représentant d'une collectivité ou d'une association, quel que soit le volume de déchets produits, il est indispensable d'être identifié auprès du SMD3. Pour découvrir les solutions proposées et le système tarifaire, rendez-vous sur smd3.fr rubrique Pros et Collectivités.

UN SERVICE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- vous enregistrer en tant qu'utilisateur
- vous accompagner
- informer d'un changement (déménagement, personnes composant le foyer, etc.)
- signaler un matériel défectueux (points d'apport volontaire détériorés, cartes défectueuses, etc.)
- obtenir des explications relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- répondre à toutes les questions pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)

service-usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30
et le samedi de 9 h à 12 h 30

smd3.fr



LES CONSIGNES DE TRI

Tous les emballages se trient, tous les papiers se recyclent.
Ils sont à déposer dans les bornes d'apports volontaires
à proximité de vos trajets quotidiens.

**UN DOUTE SUR
LE TRI D'UN DÉCHET ?**

Consultez le site :
consignesdetri.fr
ou utilisez l'application
gratuite « guide du tri »
de CITEO

EMBALLAGES & PAPIERS



papiers, emballages
et briques en carton



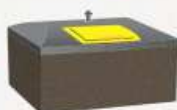
bouteilles
et flacons
en plastique



emballages en métal



tous les autres emballages
en plastique



À déposer en **vrac**, sans les emboîter
ni les compacter.

VERRE



BIODÉCHETS



À déposer dans votre composteur individuel
ou collectif.

CARTONS BRUNS



À déposer **à plat** dans les bornes d'apports
volontaires pour les communes équipées.

AUTRES DÉCHETS VALORISABLES



ou ressourcerie

À déposer dans la déchèterie ou ressourcerie
la plus proche.

VÊTEMENTS, LINGE ET ACCESSOIRES



lafibredutri.fr



Dans le but de garder notre commune propre et d'éviter les dépôts sauvages d'ordures ménagères, un rappel sur les consignes de tri.

Il est souhaitable que les propriétaires de gîtes informent leurs locataires sur la manière appropriée de gérer leurs déchets occasionnés pendant leur séjour.

Pour les déchets résiduels mis en sacs noirs, n'hésitez pas à faciliter l'accès des bacs prévus en fournissant la carte magnétique.

Des documentations et informations sur la collecte et le tri des déchets sont disponibles sur le site

<https://smd3.fr/documentation-et-presse/>



Inscription sur le Registre des personnes vulnérables

Depuis de nombreuses années, la commune a mis en place un registre des personnes vulnérables (loi n°2004-626 du 30/06/2004 et décret n°2005-1135 du 07/09/2005).

Il s'agit d'un dispositif permettant d'identifier ces personnes, de les surveiller et de mobiliser prioritairement les services concernés en cas d'alerte (canicule, grand froid, sanitaire, inondation, etc.)

La mairie en assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et handicapées qui en font la demande. Il ne peut être communiqué qu'au Préfet à sa demande, en cas de déclenchement du Plan d'Alerte et d'Urgence.

Si vous pensez être dans ce cas, n'hésitez pas à vous inscrire sur ce registre auprès de la mairie (rendez-vous confidentiel)



avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Périgord Noir Rénov'

**Nouveau service public
pour la rénovation de
l'Habitat en Périgord Noir**

05 53 45 44 62

**Conseils techniques
Aides financières
Accompagnement**

De 9h à 13h du lundi au vendredi



INFORMATION

Périgord Noir Rénov' : un nouveau service public pour la rénovation de l'habitat

Les propriétaires d'un logement privé individuel, d'une copropriété ou d'un bâtiment professionnel situé en Périgord Noir peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit, sans conditions de ressources.

La Communauté de communes Sarlat-Périgord Noir, en partenariat avec les 5 autres communautés de communes du Périgord Noir, crée un service dédié à la rénovation de l'habitat à destination de ses habitants.

Un service gratuit

L'objectif de ce service habitat est d'accompagner gratuitement l'ensemble des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Pour cela, deux conseillers de proximité sont exclusivement consacrés au conseil et à l'accompagnement.

Un conseil personnalisé

À chaque étape du projet, un conseil personnalisé sera dispensé :

- Un premier niveau d'information, si vous avez une idée de travaux ou l'envie de gagner en confort, de baisser vos factures de chauffage ;
- Une analyse des devis, si vous avez besoin d'aide pour les comparer ;
- Une évaluation énergétique de votre logement, si vous ne savez pas par quoi commencer ;
- Une étude des aides financières pour connaître toutes les possibilités de primes ou financements pour votre projet.

Pour contacter le service,
un numéro de téléphone unique a été mis en place :
05 53 45 44 62.

Les conseillers répondent du lundi au vendredi de 9h à 13h.

L'ensemble des propriétaires d'un logement privé individuel, d'une copropriété ou d'un bâtiment professionnel situé en Périgord Noir peut bénéficier de cet accompagnement dès le mois de janvier 2022, sans conditions de ressources.

La Communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède, en partenariat avec 5 communautés de communes du Périgord Noir, crée un service pour la rénovation de l'habitat à destination de ses habitants :

UN SERVICE GRATUIT

L'objectif de ce service habitat est d'accompagner gratuitement l'ensemble des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Deux conseillers de proximité seront exclusivement consacrés au conseil et à l'accompagnement.

CONSEIL PERSONNALISÉ

À chaque étape du projet, un conseil personnalisé sera dispensé :

- Un premier niveau d'information si vous avez une idée de travaux ou l'envie de gagner en confort et de baisser vos factures de chauffage
- Une analyse des devis si vous avez besoin d'aide pour les comparer
- Une évaluation énergétique de votre logement si vous ne savez pas par quoi commencer
- Une étude des aides financières pour connaître toutes les possibilités de primes ou financements pour votre projet.

DES AIDES SPECIFIQUES POUR LES PUBLICS MODESTES ET TRES MODESTES

Les conseillers de proximité renvoient les publics modestes et très modeste (seuils Anah) vers le conseiller habitat de SOLIHA, prestataire de l'OPAH en cours jusqu'à fin 2024 sur le territoire VDFB, pour accompagner ces ménages pour des travaux de rénovation énergétique mais aussi d'autres travaux plus conséquents de rénovation et pour l'adaptation du logement à l'autonomie des seniors.

Dans ce cadre, la Communauté de communes, les communes, le Département de la Dordogne, s'engagent financièrement pour abonder les aides nationales et apporter des primes spécifiques.

Un seul numéro de téléphone : 05 53 45 44 62

du lundi au vendredi de 9h à 13h

Périgord Noir Rénov'

avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



Commune de Doissat

à votre service

Mairie de Doissat
80 place des Fêtes
24170 DOISSAT

Tel. 05 53 30 20 83

courriel. mairie.doissat@free.fr

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public **sans rendez-vous** le vendredi matin de 9h30 à 12h00.

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public **sur rendez-vous** le mercredi matin de 9h30 à 12h00

Vous pouvez aussi nous contacter et faire une demande par messagerie à l'adresse mairie.doissat@free.fr

Depuis le 01 janvier 2022, vous pouvez envoyer par messagerie votre demande d'autorisation d'urbanisme numérisée - permis de construire (PC), Demande préalable (DP) - sur cette adresse qui y est dédiée exclusivement autorisation-urbanisme@doissat.fr

Télécharger l'application communale "PanneauPocket" disponible pour Smartphones/tablettes/PC.

Vous pourrez y retrouver en temps réel les principales informations communales telles que :

- *Le CR du Conseil Municipal*
- *La Gazette de Doissat*
- *Des Informations importantes*
- *Agenda des activités et des manifestations*
- *Des informations sur la commune*
- *Alertes*



Abonnez-vous à La Gazette Numérique de Doissat en adressant simplement un courriel à l'adresse de la mairie mairie.doissat@free.fr avec votre nom et prénom en précisant dans l'objet « abonnement à la Gazette numérique de Doissat »
Vous pouvez également nous faire part de vos suggestions mais aussi participer à la rédaction en nous proposant reportages, articles, photos que nous pourrions publier dans La Gazette de Doissat ou sur PanneauPocket.

** Nous nous engageons à ne pas divulguer votre adresse électronique en dehors de la commune et à la retirer de notre liste de diffusion sur simple demande de votre part.